



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des collectivités locales et de la citoyenneté
Bureau de la citoyenneté

**ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES
DES 15 ET 22 MARS 2026**

LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article R. 28 du code électoral ;
Vu l'arrêté préfectoral n°DCLC25.BCDET.51 accordant délégation de signature ;
Vu le tirage au sort des emplacements d'affichage effectué le 27 février 2026 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er – L'ordre des emplacements d'affichage attribués aux listes de candidats aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 est ainsi arrêté à la suite du tirage au sort effectué le 27 février 2026 par le représentant de l'État.

Pour la commune de BELLEAU

N°	Nom des listes	NOM et prénom des têtes de liste
1	Belleau, votre quotidien, notre priorité !	BARTHELEMY Philippe
2	Agir pour un avenir meilleur	SCHNELZAUER Heinrich

ARTICLE 2 – Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au maire de la commune de BELLEAU.

Nancy, le 27 février 2026